



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2018
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 septembre 2018, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 47,6 milliards de prêts, de EUR 6,8 milliards de titres et de EUR 2,1 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/09/2018	Total Cover pool	Actifs sortis du Cover pool	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	54 392 285	678	54 392 963
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 056 213	35 000	2 091 213
TOTAL	56 448 498	35 678	56 484 176

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2018 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
France						
État :						
- refinancements export	-	-	682 119	-	682 119	-
- autres ⁽²⁾	5 036	-	112 612	-	117 648	-
Banque de France ⁽³⁾	1 052 677	-	-	-	1 052 677	-
Régions	1 913 254	523 908	255 555	-	2 692 717	33 442
Départements	6 800 755	206 458	180 789	-	7 188 002	0
Communes	15 233 467	67 983	386 758	-	15 688 208	29 121
Groupements de communes ⁽⁴⁾	11 418 024	82 756	139 811	-	11 640 591	3 141
Établissements publics :						
- de santé	6 125 365	58 290	-	-	6 183 655	153
- d'habitat social	1 193 425	-	-	-	1 193 425	3
- autres	873 838	162 620	1 085	-	1 037 543	109
Sous Total	44 615 841	1 102 015	1 758 729	-	47 476 585	65 969
Allemagne						
Länder	-	275 000	-	-	275 000	-
Sous Total	-	275 000	-	-	275 000	-
Autriche						
Länder	-	-	183 179	-	183 179	-
Sous Total	-	-	183 179	-	183 179	-
Belgique						
Régions	4 219	-	18 500	-	22 719	-
Établissements publics	49 476	-	-	-	49 476	-
Sous Total	53 695	-	18 500	-	72 195	-
Canada						
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
Sous Totaux	134 772	-	-	-	134 772	-
Espagne						
État	-	150 000	-	-	150 000	-
Régions	-	64 853	-	-	64 853	-
Communes	79 045	-	-	-	79 045	-
Sous Total	79 045	214 853	-	-	293 898	-
Etats-Unis						
États fédérés	-	252 943	-	-	252 943	-
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours impayés
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts		
Italie						
État	-	535 414	-	-	535 414	-
Régions	-	1 942 080	-	-	1 942 080	-
Provinces	-	493 861	-	-	493 861	-
Communes	7 289	1 768 731	-	-	1 776 020	-
Sous Total	7 289	4 740 086	-	-	4 747 375	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
État	-	10 000	-	-	10 000	-
Communes	15 453	-	-	-	15 453	-
Établissements publics	3 867	-	-	-	3 867	-
Sous Total	19 320	10 000	-	-	29 320	-
Royaume Uni						
État	-	-	-	162 327	162 327	-
Sous Total	-	-	-	162 327	162 327	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous Total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	256 699	-	25 399	-	282 098	-
Communes	354 853	-	-	-	354 853	2 297
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
Sous Total	671 902	-	25 399	-	697 301	2 297
Supranational						
Organismes internationaux	23 900	-	-	-	23 900	-
Sous Total	23 900	-	-	-	23 900	-
TOTAL GÉNÉRAL	45 624 254	6 619 897	1 985 807	162 327	54 392 285	68 266

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 30 septembre 2018 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et peuvent donner lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Dont EUR 112 448 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/09/2018.

(4) Dont EUR 19 203 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessus) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2018

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 844	1 855 460	255 221	15 321	-	-	2 126 002
1	3 300	83 640	70 204	308 943	532 418	-	995 205
2	2 892	72 641	54 031	86 572	616 228	-	829 472
3	2 666	52 806	67 759	79 201	663 396	-	863 162
4	2 743	40 356	52 988	77 653	996 900	-	1 167 897
5	2 415	50 438	57 558	109 877	1 300 870	135 875	1 654 618
6	2 305	41 730	58 895	77 817	726 089	469 017	1 373 548
7	4 427	60 970	55 449	118 790	975 803	840 737	2 051 749
8	2 466	62 990	49 113	85 694	833 177	1 264 657	2 295 631
9	2 308	46 910	73 005	100 060	974 277	1 638 155	2 832 407
10	2 812	78 483	72 288	136 563	1 205 562	1 823 121	3 316 017
11	2 207	59 772	56 137	114 214	953 021	1 693 964	2 877 108
12	2 739	54 764	66 719	126 588	1 009 871	2 982 242	4 240 184
13	1 521	43 954	48 729	84 569	726 844	1 725 621	2 629 717
14	1 496	47 935	42 742	79 118	705 327	1 959 535	2 834 657
15	1 075	31 407	25 126	48 973	441 481	1 391 597	1 938 584
16	1 015	32 557	32 882	44 918	405 224	2 231 868	2 747 449
17	1 310	40 032	31 466	68 551	590 938	2 731 051	3 462 038
18	1 062	40 832	32 215	55 662	552 963	2 785 194	3 466 866
19	1 012	35 482	31 863	53 763	507 515	2 347 365	2 975 988
20	641	19 292	15 743	49 667	350 794	1 720 300	2 155 796
21	381	8 701	10 799	18 111	155 717	790 913	984 241
22	271	9 037	8 329	24 693	171 875	846 827	1 060 761
23	170	13 883	6 629	11 476	125 440	655 124	812 552
24	151	4 139	3 816	10 676	78 589	425 926	523 146
25	111	1 308	1 743	2 620	24 245	171 792	201 708
26	57	758	586	1 786	12 908	86 503	102 541
27	58	958	1 281	1 219	14 802	109 901	128 161
28	56	322	3 655	6 109	41 639	277 022	328 747
29	76	2 488	2 352	4 469	40 155	921 248	970 712
30	41	754	1 647	2 737	22 790	244 863	272 791
31	17	389	768	479	6 777	46 694	55 107
32	3	86	86	171	1 373	9 744	11 460
33	4	91	105	181	1 518	11 554	13 449
34	13	12	112	567	2 818	25 768	29 277
35	37	245	660	117	4 721	75 696	81 439
36	11	159	225	448	3 646	63 216	67 694
37	31	336	178	761	5 400	77 146	83 821
38	14	29	84	78	808	12 062	13 061
39	16	30	111	665	3 659	34 939	39 404
40	8	83	226	208	2 201	31 413	34 131
41	2	30	53	83	684	8 697	9 547
42	2	75	119	195	1 593	19 947	21 929
43	1	-	30	30	264	6 318	6 642
	46 787	2 896 364	1 293 727	2 010 393	15 792 320	32 693 612	54 686 416
ÉCART DE CHANGE							- 294 131
TOTAL GÉNÉRAL							54 392 285

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2018

PAYS	RA survenus en 2018	Taux de RA
France		
Départements	2 348	0,05%
Communes	27 338	0,23%
Groupements de communes	7 948	0,09%
Etablissements publics :		
- de santé	22 768	0,48%
- d'habitat social	628	0,07%
Autres établissements publics	1 503	0,18%
Sous Total	62 533	0,18%
Italie		
Communes	968	0,07%
Sous Total	968	0,03%
TOTAL expositions sur personnes publiques	63 501	0,16%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours des neuf premiers mois de l'année 2018 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Sur 2017, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 0,31% correspondant à EUR 170 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 septembre 2018, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2018	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	154 712
	Autres pays ⁽¹⁾	458 181
Autres titres bancaires		
	France	183 093
	Autres pays ⁽¹⁾	159 868
Prêt à la société mère, SFIL	France	800 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	144 971
	Autres pays ⁽¹⁾	149 980
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays ⁽¹⁾	5 408
TOTAL GÉNÉRAL		2 056 213

(1) Correspond à d'autres pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, sauf pour les comptes courants bancaires qui peuvent être détenus dans des pays non européens.

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

Depuis le quatrième trimestre 2017, la Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 30 septembre 2018, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2018

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	20	810 270	150 599	-	-	-	960 869
1	11	-	-	329 956	100 476	-	430 432
2	11	-	-	-	255 048	-	255 048
3	28	-	-	-	318 694	-	318 694
4	6	-	-	-	61 170	-	61 170
5	1	-	-	-	30 000	-	30 000
Total	77	810 270	150 599	329 956	765 388	-	2 056 213

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2018.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée maximale de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance mensuelle. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique 2007-2017.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018
Sensibilité	25,0	1,5	-1,5	1,7	-2,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018
Court terme	10,0	0,2	-7,1	-4,3	-5,5
Moyen terme	10,0	-4,6	-2,1	-1,0	-4,9
Long terme	10,0	3,1	5,6	4,6	4,6
Très long terme	10,0	2,7	2,0	2,4	3,8

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018
Court terme	20,0	11,6	11,5	8,8	10,3
Moyen terme	20,0	14,8	4,6	14,4	9,9
Long terme	20,0	3,6	7,9	8,7	13,0
Très long terme	20,0	6,9	10,5	10,8	14,1

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *Registered Covered Bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin septembre 2018, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

